

## EDITORIAL

## Evidence based terminology

Dr Bl. Bourrit

J'ai toujours souhaité appeler un chat un chat. Je suis, vous êtes des médecins. Nous sommes fiers de l'être et tâchons d'être dignes de ce titre. Rien ne m'énerve davantage que d'être nommé fournisseur de prestations, ou prestataires de soins. Ceux qui ont recours à nous ne sont pas des clients ordinaires. Ce sont des patientes et des patients. Et s'il est vrai que nous avons parfois avec eux des rapports d'argent, je n'accepte pas qu'on nous réduise à des acteurs du monde économique.

C'est à nous de lutter contre cette dérive qu'est la marchandisation des rapports humains. Ceux qui répandent cette terminologie veulent en fait s'en prendre à une sorte de statut d'extraterritorialité de la médecine, qui dérange et rend jaloux. C'est à nous de reprendre le pouvoir aux gens de la nouvelle économie, qui, sous couvert d'« empowerment » du patient, et en l'appelant client, en viennent à l'empêcher d'être l'acteur de sa vie, pendant sa maladie, en tâchant d'en faire un rouage de la machine économique.

Comme si cela ne suffisait pas que les assureurs et les politiciens nous affublent de ce ridicule surnom de fournisseurs de prestations, j'ai découvert dans un récent numéro du Lancet qu'aux USA se développent les **fournisseurs de services en éducation médicale**, dernière invention des firmes pharmaceutiques. L'idée, parfaitement perverse, est de se charger de la formation post-graduée et continue des médecins, sous ce joli nom d'emprunt qui permet de ne pas s'afficher trop ostensiblement. En leur organisant non seulement le sponsoring, mais le contenu même des colloques, l'industrie à tout loisir d'insuffler des messages subliminaux qui acquerront une pleine rentabilité quand le médecin, seul en face de la page blanche, aura à prescrire un médicament. Heureusement, les médecins suisses ne sont pas encore à la solde de l'industrie. Collaborer, accepter un soutien financier pour un congrès (pudiquement nommé sponsoring), ce n'est par encore piétiner son honneur ou abdiquer sa liberté. Tenons bon dans ce combat insidieux, où le chemin est étroit. L'exemple récent du « sic » de Novartis démontre que l'ennemi est tapi à proximité. ■

## SOMMAIRE

Editorial	1
Hommage à Valérie Gur Aubert	3
Informations du Conseil	
- <i>Cavete Collegae</i>	3
- <i>Représentant de l'ASMAG</i>	4
- <i>Urgence: facturation</i>	4
- <i>Allocations familiales et assurance maternité cantonale</i>	4
- <i>Factures pour les prestations du service sanitaire de frontière dans les cantons</i>	5
- <i>Pilule du lendemain</i>	5
- <i>Scalpel ou pommade</i>	6
- <i>Ane 2000</i>	7
- <i>Mutations</i>	7
- <i>Médecin-conseil</i>	7
- <i>Ouvertures de cabinets</i>	8
- <i>Candidatures</i>	8
Informations diverses:	
- <i>Corrections liste des membres</i>	8
- <i>Programme FMH "Gestion de la qualité"</i>	9
- <i>Aménagements extérieurs de l'Hôpital cantonal</i>	10
Courrier du lecteur	10
AMGéant	11

# Hommage à Valérie Gur-Aubert

Valérie, notre consœur est morte: elle nous avait tout donné.

En ces temps économiques difficiles, elle avait décidé de ne pas se taire et de se battre coûte que coûte. La mémoire des conséquences terribles d'une trop longue naïveté générale en face de la Bête Immonde aux temps où se préparait la Deuxième guerre mondiale, la lecture d'Hannah Arendt et de la Bible, l'interpellaient: trop de concessions ne servent à rien dans les temps de barbarie.<sup>(1)</sup>

On croit s'en tirer tout seul, pour un moment, mais avec ce type de stratégie, on y passera tous: jeunes, vieux, généralistes, spécialistes, indépendants seuls ou en groupes, hospitaliers,... Les puissances de l'argent sont trop fortes.

Notre unique espoir est de cesser de «faire l'autruche»: il nous faut dénoncer haut et clair chaque fait qui insulte notre morale de médecin, dire tout ce que nous ressentons comme insupportable dans notre pratique quotidienne, vaincre notre peur.<sup>(2)</sup>

Personne ne veut nous écouter ? C'est normal, puisque c'est bien dans ces époques de barbarie que les puissants orchestrent le silence, pour que chacun ait l'impression d'avoir honte de parler et le sentiment de crier dans le désert.<sup>(2)</sup> Il nous semble que tout est inutile, que c'est trop difficile, et que de toutes façons nous risquons trop... Et c'est vrai ! Mais quel mérite y aurait-il à le faire si c'était facile ?

Méfions-nous plutôt des «faux-prophètes» qui nous font des offres trop belles, nous poussent vers des solutions faciles à court terme, et nous abreuvent de discours pseudo-rassurants... Ne faisons confiance qu'à ce que nous ressentons comme profondément comme vrai, à l'intérieur de nous-mêmes.<sup>(2)</sup>

Relisons l'Histoire. Dans toutes les époques de barbarie, il y eut toujours des êtres, des groupes, des professions qui réussirent à tenir ferme sur leur éthique personnelle.

Dans cette époque actuelle où tous les repères sont brouillés, nous devons nous, médecins, rester extrêmement vigilants à ne pas nous éloigner d'un iota de notre éthique individuelle et collective: celle du serment d'Hippocrate et du serment de Genève! Nous devons rester solidaires comme des frères et soeurs en Médecine, et n'accepter aucune compromission quand il s'agit de protéger l'intérêt de nos patients.<sup>(3)</sup>

Valérie Gur a été comme l'étoile dans la nuit qui nous montre la route. Elle a rallumé dans nos cœurs la lucidité, le courage et la compassion, qui sont à la base de notre choix d'être médecin.

**Valérie Bella, ciao ! Repose-toi, maintenant. C'est à nous toutes et tous de continuer.**

Genève, le 24 .01.01

Pour le **Comité Septembre blanc**

Drs Anne Defacqz, Marie-Claire Marion, Claire Sagnières, Christian Tamm, Françoise Thomé

P. S. Merci à toutes les personnes qui nous ont contactés, soutenus, aidés de diverses manières, et se sont reconnues en Valérie ... Nous sommes un mouvement du cœur.

## Bibliographie:

<sup>(1)</sup> Arendt H.: Du mensonge à la violence.

<sup>(2)</sup> Dejours Ch.: Souffrance en France, la banalisation de l'injustice sociale.

<sup>(3)</sup> Chalier C.: Lévinas, l'utopie de l'humain.

## INFORMATIONS DU CONSEIL

### Cavete Collegae

Certains d'entre vous ont été approchés par le Groupe Mutuel qui propose

- un tiers-payant moyennant un rabais de 5% à 15% sur vos factures
- un mode de facturation électronique

Au niveau FMH, nous sommes en pleine négociation avec le CAMS pour la convention-cadre. Ces points font partie des objets négociés. Le Groupe Mutuel tente ainsi de court-circuiter la mise en place de «trust-center» par les sociétés cantonales et de ruiner ainsi toute la stratégie mise en place avec la constitution de New-Index SA.

Il serait dommage d'affaiblir notre position en accordant des avantages aux caisses, sans combattre et dans l'immédiat.

Bien que vous soyez libres de conclure des contrats séparés avec les caisses, nous comptons sur votre solidarité.

Lors d'un cas récent, nous avons constaté qu'un médecin a informé un patient à propos d'un diagnostic sensible en laissant un message sur un répondeur téléphonique.

Le message a été écouté ensuite par le conjoint du patient.

D'autre part, il semble que cette pratique tende à se généraliser et que tels diagnostics sont également envoyés par courrier électronique.

Nous vous rappelons qu'il s'agit en l'occurrence d'une violation du secret médical, et que celle-ci est passible de poursuites pénales.

Nous vous invitons donc à renoncer absolument à ce type de pratique sauf si vous avez les moyens de vous assurer que seul le destinataire prévu a accès soit au répondeur, soit au courrier électronique.

## Représentant de l'ASMAG

Nous avons le plaisir de vous annoncer la nomination du Dr Jean-Marie Michel, représentant de l'ASMAG au sein du Conseil de l'AMG.

Nous lui souhaitons plein succès dans cette importante tâche dans ces moments difficile et espérons qu'il retirera de cette activité toutes les satisfactions qu'il en attend.

## "Urgence": facturation

Nous vous rappelons que la surtaxe «Urgence», n'est facturable que pour une consultation accordée dans les 2 heures qui suivent la demande de rendez-vous.

## Allocations familiales et assurance maternité cantonale

*Nous publions ci-dessous une communication de la Fédération des Syndicats Patronaux (FSP).*

Le 14 décembre dernier, le Grand Conseil a voté une augmentation des allocations familiales pour la catégorie des enfants de 0 à 15 ans de CHF 170.-- à CHF 200.--. Cette augmentation, qui induira pour l'ensemble des employeurs et des indépendants genevois un coût supplémentaire de plus de 30 millions de francs, excède nettement l'évolution des prix et des salaires calculés par l'Office cantonal de statistique.

L'entrée en vigueur de la loi a été fixée au 1er janvier 2001, c'est-à-dire sans tenir compte -malgré les assurances données par le Département de l'action sociale - ni du délai référendaire ni du temps nécessaire aux caisses de compensation et aux entreprises pour se préparer à ces modifications.

Le Conseil d'Etat a dès lors prévu une application **rétroactive** de la loi au 1er janvier, après publication dans la Feuille d'avis officielle du 9 février. Une telle rétroactivité est impossible à gérer: cer-

tains salariés auront quitté l'entreprise ou le territoire; il faudrait alors les rechercher et prélever rétroactivement l'impôt à la source sur les allocations versées aux personnes qui lui sont soumises.

Devant cet imbroglio dont la responsabilité incombe au seul pouvoir politique malgré toutes les mises en garde qui lui ont été faites, il est apparu moins compliqué de procéder à cette adaptation dès le présent mois de janvier.

La hausse des prestations exigeant pour un certain nombre de caisses une hausse des cotisations, celles-ci seront calculées durant les mois qui viennent, seront communiquées aux entreprises et entreront en vigueur le 1er juillet 2001. Entre-temps, les caisses de compensation puiseront dans leurs réserves légales pour financer ces augmentations.

Le 1er juillet 2001 devrait en effet entrer en vigueur la nouvelle assurance maternité cantonale - également, votée, le 14 décembre dernier - qui prévoit, quant à son financement, un prélèvement paritaire de 0,4% sur les salaires et de 0,2 à 0,35% sur les revenus des indépendants en fonction du niveau de ceux-ci.

Sans nous prononcer ici sur l'opportunité d'une assurance maternité cantonale dès lors que c'est à l'échelon fédéral que la question devrait être traitée, il apparaît préférable, tant pour les caisses que pour les entreprises, de faire intervenir en même temps et en une seule fois - le 1er juillet prochain - la modification des taux de cotisation nécessaires au financement des allocations familiales et de l'assurance maternité.

S'agissant de cette dernière assurance, nous ne manquerons pas de vous informer ultérieurement de manière plus complète et plus détaillée.

En l'état, nous ne pouvons que déplorer les contraintes que fait peser le pouvoir politique sur les caisses de compensation, les entreprises et les indépendants. Ce pouvoir ignore totalement la complexité des applications qu'il impose qui s'aggraveront encore avec la préparation de la mise en vigueur des Accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne.

Il va de soi que les caisses de compensation gérées par notre Fédération se tiennent à votre disposition. Le présent courrier vaut complément à la circulaire à l'intention des affiliés de la FSRP-CLAM valable au 1er janvier 2001 qui vous a été adressée.

Michel BARDE  
Secrétaire général  
FPS

## La lettre de l'AMG

Journal d'information de l'Association des Médecins du Canton de Genève

Sur Internet: [www.amge.ch](http://www.amge.ch)

Prochaine parution

30 mars 2001

Dernier délai rédactionnel

8 mars 2001

**IMPRESSUM:** La LETTRE de l'AMG est éditée par l'Association des Médecins du Canton de Genève (AMG) - Paraît 11 fois par an

Case postale 665 - 12 rue Micheli-du Crest - 1211 Genève 4 - Tél. (022) 708 00 21 - Fax (022) 781 35 71

Comité de Rédaction - Composition: Bureau de l'AMG

Publicité - Impression - Expédition: Editions Médecine et Hygiène.

Les articles publiés dans la "Lettre de l'AMG" n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Factures pour les prestations du service sanitaire de frontière dans les cantons**

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) procède, sur mandat de l'Office fédéral des réfugiés (ODR), au contrôle matériel des décomptes pour les prestations fournies dans le cadre des mesures du service sanitaire de frontière concernant les requérants d'asile et les réfugiés. Ces derniers temps, des erreurs toujours plus nombreuses ont été relevées lors de ce contrôle.

L'OFSP a décidé, en accord avec l'ODR et la représentante des cantons (Mme le Dr A.-M. Maurer, Office du médecin cantonal de Berne), de standardiser d'avantage le contrôle matériel à partir du 1er avril 2001, ce, d'une part, afin de satisfaire aux exigences du Contrôle fédéral des finances et, d'autre part, de permettre d'utiliser les données du contrôle matériel pour l'évaluation du programme de vaccination.

En principe, le canton est responsable, à l'égard de l'administration fédérale, de la facturation, celle-ci devant être effec-

tuée de manière régulière et conforme aux instructions de l'OFSP du 1er novembre 1992. Le contenu de ces instructions ne change pas. La nouvelle édition, qui est en préparation, intégrera les changements intervenus jusqu'ici. Une facture doit être effectuée pour chaque personne du secteur asile, sur un nouveau formulaire (à demander auprès de l'OFSP, tél. 031 323 87 06). Le fournisseur est libre, pour les prestations fournies à des intervalles très espacés, d'établir deux factures, voire plus, pour la même personne.

Ce nouveau formulaire contient des informations concernant le requérant d'asile (numéro ODR, nom, prénom, date de naissance), l'indication détaillée des prestations médicales fournies, le nombre de points tarifaires, le total des points tarifaires et du montant de la facture ainsi que la date de la facturation. Le cas échéant, il est possible avec l'accord préalable de l'OFSP d'utiliser, à la place du nouveau formulaire de décompte, un autre formulaire pour la facturation.

Nous vous rappelons qu'une seule consultation doit être facturée dans le canton de destination quand la première consultation a eu lieu dans un centre d'enregistrement ou de transit de la Confédération. Dans le cas d'une troisième, voire d'une quatrième consultation, seule la prestation (points tarifaires par vaccination) peut être facturée, mais pas la consultation elle-même. La liste des prestations imputables est exhaustive. Comme auparavant les mesures médicales prises à titre individuel, y compris celles relevant de la médecine dentaire, ne doivent donc pas être facturées dans le cadre des mesures du service sanitaire de frontière. Les mesures médicales pour le personnel d'encadrement ne sont pas non plus imputables dans le cadre de ces mesures. Les factures non conformes seront renvoyées au service cantonal.

Dr Pierre-Alain RAEBER  
Chef de la Division Epidémiologique  
et maladies infectieuses

**Pilule du lendemain****Le CIFERN peut délivrer la pilule du lendemain depuis le 1er janvier 2001-02-08**

Malgré les méthodes contraceptives, de nombreuses grossesses sont encore non désirées, non planifiées et parfois interrompues. Elles peuvent être évitées en utilisant la contraception d'urgence, dont l'accès doit être, en particulier, possible à des adolescentes, qui sont souvent des utilisatrices inexpérimentées de contraceptifs et qui courent des risques liés à une grossesse précoce.

Cette pilule d'urgence, ou «pilule du lendemain» - qui ne peut être utilisée que dans les 72 heures suivant des rapports sexuels non protégés -, est un produit délivré exclusivement sur ordonnance médicale.

Les adolescentes ayant une certaine réticence à consulter des services hospitaliers pour obtenir ce médicament, le groupement des gynécologues-obstétriciens genevois (GGOG), l'Association des médecins du canton de Genève (AMG), et le CIFERN ont conclu un accord réglant les conditions d'une délégation médicale en faveur du CIFERN pour la délivrance de la pilule d'urgence. Conformément à la loi, cet accord a été approuvé par le Conseil d'Etat au cours de sa séance du 20 décembre 2001.

Ainsi les professionnelles de la santé du CIFERN, formées et ayant acquis les diplômes nécessaires, sont habilitées à délivrer la pilule d'urgence depuis le 1er janvier 2001.

SITE INTERNET DE L'AMG:  
[www.amge.ch](http://www.amge.ch)

[www.amge.ch/med/forum/index.cfm](http://www.amge.ch/med/forum/index.cfm)

## Scalpel ou pommade

■ A Helsana, dont les responsables administratifs demandent à un patient de leur fournir des clichés de radiographie afin qu'ils puissent se déterminer sur le droit au remboursement des prestations.

Détail amusant: le patient en question n'a pas de cliché radiographique en sa possession, pour la simple et bonne raison qu'il a bénéficié d'une radiothérapie.

Une fois de plus, la confusion et la méconnaissance basique de certains aspects médicaux montrent la nécessité de disposer d'un médecin-conseil à Genève.

Détail amusant encore, la facture totale pour laquelle Helsana entame ces démarches est de Frs. 191,50...



■ A l'Université de Fribourg qui souhaite étendre la durée des études de sa Faculté de Médecine, jusqu'ici limitée à deux ans, en collaboration avec un groupe de cliniques privées. L'idée est intéressante en soi, et une telle complémentarité ne peut qu'être favorable aux deux parties, Faculté et Cliniques, en leur apportant ainsi qu'aux jeunes étudiants mis à contribution des avantages à partager. On peut toutefois se demander si une telle initiative va dans le sens de l'histoire et si l'on manque réellement de médecins.

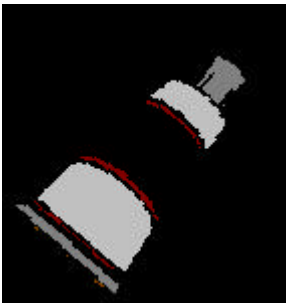
■ A la SUVA, qui depuis qu'elle a abandonné son sigle CNA pour la traduction française de Caisse Nationale d'Assurance, semble avoir perdu en même temps que cette dénomination romande, l'humour qui est traditionnellement attaché à la partie occidentale du pays.

Sa dernière pub qui passe sur les spots TV est en effet peu gratifiante pour le corps médical, car représenter celui-ci comme un vautour attendant impatiemment de futures victimes d'accidents de ski, comme campagne de prévention, c'est assez nul et, comme image, cela frise le ridicule pour la SUVA et l'insolence vis-à-vis du corps médical.



■ A PHILOS, qui vient de s'engager à respecter nos exigences en matière de secret médical et dont nous publions ci-après un extrait de la lettre que nous a envoyée son directeur, Monsieur Philippe Rochat, et qui pourrait servir d'exemple à bien d'autres assureurs.

*«...Je sais en outre que l'AMG, avec raison est extrêmement sensible au secret médical, Or, suite à une triste affaire, vous avez prié toutes les caisses-maladie travaillant sur le canton de Genève de signer une déclaration en vertu de laquelle ces dernières s'engagent à utiliser les services de leur médecin-conseil à bon escient, c'est-à-dire en respectant le secret médical. Pour ma part, je n'ai pas jugé utile à l'époque, de signer cette déclaration, en particulier parce que nous n'avions pas de médecin-conseil sur place. Aujourd'hui, la situation est différente et je m'engage personnellement à respecter le secret médical, tant sur la forme que sur le fond, c'est-à-dire à faire en sorte que les secrets médicaux ne sortent pas du cabinet de notre médecin-conseil, que l'administration de Philos n'y ait pas accès et à ce qu'elle se contente de ce que voudra bien lui dire le médecin-conseil. Cet engagement comprend naturellement l'interdiction formelle faite au personnel de Philos d'ouvrir le courrier destiné au médecin-conseil, puisque toutes les enveloppes-réponses sont imprimées au nom et à l'adresse de cabinet privé du médecin-conseil...».*



### **N'oubliez pas ce que l'AMG peut faire pour vous**

Un système d'appareils de recherche de personnes à un prix compétitif  
et réservé aux médecins

**MEDICALBIP**

Tél. 320 20 35

Ane 2000

Les assureurs suivants se sont engagés à suivre les procédures très strictes concernant le maintien du secret du patient.

**Accorda**  
**Concordia**  
**CSS**  
**EGK**  
**FTMH**

**Groupe Mutuel**  
**Helsana**  
**Hotela**  
**Intras**  
**La Caisse Vaudoise**

**Philos**  
**Progrès**  
**Supra**  
**Swica**  
**Visana**  
**Wincare**

Nous déconseillons à nos membres de remplir tout questionnaire d'affiliation pour des assurances privées ou demi-privées que leur demanderaient les assureurs ne figurant pas sur la liste ci-dessus.

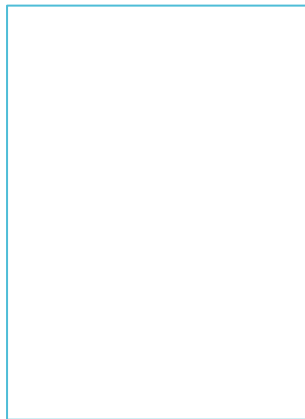
## Mutations

### Nouveaux membres

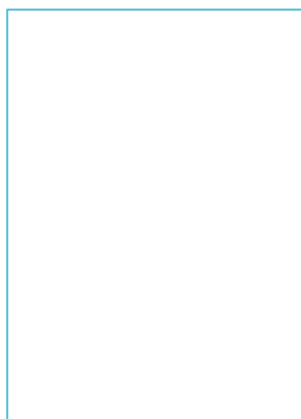
Les Drs Marco Bettoni, Emmanuelle Chavaz, Catherine Curchod Fernandez, Dominique Fournet, Sylvie Luyet, Jean-Marie Mégevand, Roger Weil sont membres depuis le 19 janvier 2001.

### Membres passifs

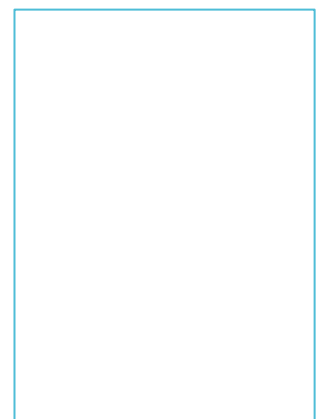
Dr Olivier Flournoy  
 Dr Roger Weil



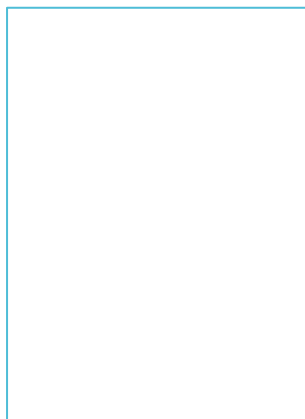
Mme Dr C. Curchod Fernandez



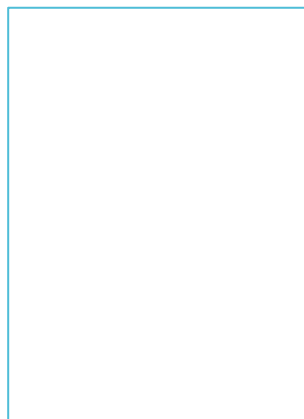
Dr D. Fournet



Dr J.-M. Mégevand



Mme Dr N. Bessire  
 membre dès le  
 10-12-2000



Dr N. Dobrynski  
 membre dès le  
 10-12-2000

## Médecin-conseil

### MAVALA International SA:

Dr Stewart Griscom, *médecin-conseil*

Dr Dominique Couturier, *médecin-conseil adjoint*

### Caran d'Ache SA:

Dr Bertrand Bordier, *médecin-conseil*

Dr Bernard Petitpierre, *médecin-conseil adjoint*

(en remplacement des Docteurs Daniel Sorg et Rémy Dubois-Ferrière)

## Ouvertures de cabinet

Monsieur le docteur  
**Nicolas DOBRYNSKI**  
Centre Médical des Eaux-Vives  
Rue du Nant 4  
1207 Genève  
Tél.prof.: 735 44 50  
Tél. privé: 774 02 16  
Fax: 735 55 59  
S/r-vs sauf mercredi après-midi  
Langue parlée: a.an.  
FMH en médecine interne,  
spéc. pneumologie

Monsieur le docteur  
**Dominique FOURNET**  
Avenue J.-D. Maillard 11  
1217 Meyrin  
Tél.prof.: 782 35 55  
Fax: 785 68 03  
S/r-vs  
Langue parlée: a.i.  
Médecine interne,  
cardiologie

Monsieur le docteur  
**Jean-Marie MEGEVAND**  
Avenue J.-D. Maillard 1bis  
1217 Meyrin  
Tél.prof.: 782 39 90  
Tél. privé: 860 2180  
Fax: 785 28 94  
S/r-vs sauf samedi  
Langue parlée: a.an.i.  
FMH en chirurgie

## Candidatures

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19 alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent sa notification par voie de circulaire au corps médical; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavisier chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

**Pour des raisons de gains de place, nous sommes contraints de diminuer la surface réservée aux curriculum vitae. Les confrères intéressés peuvent consulter ceux-ci auprès du secrétariat de l'AMG.**

### A titre indépendant

Dr **Philippe DESMANGLES**,  
Originaire des Grisons, 1968  
Adresse prof.: r. de la Terrassière 31, 1207  
Domicile privé: ch. Alphonse-Ferrand 51, 1233  
Etudes en médecine: Genève  
A effectué ses stages en chirurgie générale à Délémont,  
formation en ophtalmologie.  
Diplôme fédéral: 1995  
Droit de pratique: 2000

Mme le Dr **Antonia TRIFU**,  
Originaire de Roumanie, 1943  
Adresse prof.: r. de Lyon 5, 1201  
Domicile privé: av. Calas 4, 1206  
Etudes en médecine: Bucarest  
A travaillé comme médecin pédiatre à Bucarest, médecine gé-  
nérale à la Permanence de Cornavin.  
Diplôme fédéral: 1997  
Droit de pratique 1997

## INFORMATIONS DIVERSES

### Corrections à apporter dans la liste des membres

**BUMBACHER Moïra Mme**  
Rue de la Croix-d'Or 10  
1204 Genève  
Tél. prof.: 317 00 22

**HERTER CLAVEL Catherine Mme**  
Bd Geoges Favon 19  
Case postale 5623  
1211 Genève 11  
Tél. prof.: 310 36 71  
Fax: 310 36 73

**LAPORTE Anne-Claire Mme**  
Fax: 731 25 45  
**MONTANDON Pierre**  
Chemin Beau-Soleil 22  
1206 Genève

**RUFENER Claude**  
Place de Cornavin 12  
Case postale 2259  
1211 Genève 1  
Tél. prof.: 909 77 30  
Fax: 909 77 34

**WSCHIANSKI Florian**  
Rue Henri-Christiné 5  
1205 Genève  
Tél.prof.: 800 27 05  
Fax: 800 27 06

**Médecin-Conseil :**  
**"assurances- privées"**  
La Suisse Assurances ayant absorbé la  
Rentenanstalt, le médecin-conseil est le  
Dr Olivier Plojoux.

**Programme FMH "Gestion de la qualité"**

Sous l'égide de la FMH, l'Institut universitaire de la médecine sociale et préventive (IUMSP), Lausanne propose une série de séminaires à l'intention du corps médical sur la gestion de la qualité.

**Contenu***Séminaire de base*

Cadre juridique de la gestion de la qualité, concepts et instruments de la qualité en général, concepts et mesures de la qualité des soins médicaux, "Evidence-based Practice" (évaluation et critique de données et d'études), base des évaluations coûts/efficacité, Internet et gestion de la qualité.

*Séminaire avancé I*

Bases de l'économie de la santé, principes de l'épidémiologie clinique et de l'"Evidence-based Medicine", Guidelines (recommandations pour la pratique clinique) et l'évaluation de leur qualité, cercles de qualité, planification et mis en œuvre de projets de gestion de la qualité, exemples de projets de gestion de la qualité réussis, mesures de la satisfaction des patients, échange d'expériences, banque de données se rapportant à la qualité des soins.

*Séminaire avancé II*

L'adéquation des interventions diagnostiquées et thérapeutiques (théorie et pratique); qualité de la prescription médicamenteuse; promotion de la qualité dans le domaine de la prévention; évaluation de la qualité des résultats en termes de santé; accréditation et certification dans le domaine de la santé; convention relative à la qualité dans le cadre de la LAMal; prévention, évaluation et gestion des erreurs médicales; examen final.

**Participants**

Le programme s'adresse aux médecins, quelle que soit leur domaine d'activité. Chaque séminaire comprendra un minimum de 12 et un maximum de 24 participants.

**Méthode didactique**

Tant le séminaire de base que les séminaires avancés seront conduits sous une forme d'apprentissage interactif en lien avec les questions et les expériences des participants. Des nouvelles connaissances et capacités seront développées par l'analyse de projets achevés et en développant de nouveaux projets pertinents pour le domaine d'activité des participants.

**Certificat**

La participation au séminaire de base et aux séminaires avancés sera sanctionnée par une attestation de participation qui pourrait compter, en partie, pour une future attestation de formation complémentaire (AFC).

**Dates et responsables**

Séminaire de base	31 mars 2001	(1 journée)
Séminaire avancé I	29 et 30 juin 2001	(2 jours)
Séminaire avancé II	27 et 29 septembre 2001	(3 jours)

**Responsables**

PP Dr John-Paul Vader et PD Bernard Burnand (IUMSP, Lausanne)

Dr Hans-Heinrich Brunner, Président FMH

Lieu: Lausanne ou environs

**Coûts:** (comprenant le séminaire, documentation, repas de midi, pauses café):

*séminaire de base: Frs. 700.- - séminaires avancés: Frs. 2'000.-*

**Délai d'inscription: 5 mars 2001**

**Institut universitaire de médecine sociale et préventive, rue du Bugnon 17, 1005 Lausanne**

**Mme Claude Mühlemann - Tél. 021/ 314 72 62, Fax: 021/ 314 49 54 - E-mail: [claudemuhlemann@hospvd.ch](mailto:claudemuhlemann@hospvd.ch)**

**FORMATION EN HYPNOSE CLINIQUE  
ET PSYCHOTHERAPIE ERICKSONIENNE  
CYCLE DE FORMATION 2001**

Pour médecins, dentistes, psychologues et paramédicaux diplômés ou en formation

Information et renseignements: Tél. et fax.: 300 41 92

M. Ariel Haemmerlé

Antenne genevoise pour l'Institut Milton H. Erickson Lémanique



## Aménagements extérieurs de l'Hôpital cantonal

Le projet de modification de l'aménagement et la création d'un espace vert entre le boulevard de la Cluse et la rue Michel-Servet ne remettent aujourd'hui pas en cause les places réservées aux donneurs de sang et les places mises à disposition des médecins de ville munis du macaron AMG.



## COURRIER DU LECTEUR

Suite à la parution de l'article intitulé «Euthanasie, une mort plus digne ?» (décembre 2000), nous publions ci-après la réaction du Professeur Aloys Werner, que nous remercions de sa contribution.

...Que je vous dise tout d'abord que je lis toujours avec beaucoup d'intérêt les lettres de l'AMG, comme aussi certains articles- dont les réflexions du Dr. Kiefer- de «Médecine et Hygiène», seul périodique professionnel auquel je suis encore abonné.

Permettez-moi de commenter brièvement les propos sur l' «Euthanasie, une mort plus digne ?», parus pp.13 & 14 de la Lettre de déc. 2000, cela sur la base de mon expérience de responsable de la neurochirurgie y-compris la traumatologie crano-cérébrale dès l'automne 1949 puis, après une « pause », sans interruption de 1954 à ma retraite en 1986.

Pour moi, comme sans doute pour la plupart de nos confrères, l'euthanasie est et restera un homicide volontaire, autrement dit un meurtre incompatible avec la teneur des serments d'Hippocrate et de Genève que nous nous sommes engagés à observer dans nos activités professionnelles ; quant à savoir si d'aucuns se sentent autorisés à en commettre hors du cadre professionnel, à eux d'en décider en leurs âme et conscience !

Pour moi, l'euthanasie dite passive n'existe pas. J'ai, très rapidement dans ma carrière, adopté une règle de conduite fort simple : quand vous avez un animal, disons de compagnie, très mal en point, inguérissable, vous n'allez pas le laisser mourir de soif. Vous lui donnez de quoi se désaltérer, ou bien vous le piquez, choix que les vétérinaires ont mais que nous, médecins, n'avons pas vis-à-vis de nos patients. A moins justement de provoquer volontairement leur mort, acte absolument contraire à notre serment.

Exemples :

- Mme X., âgée de 70 ans, très corpulente, tombe dans la rue en heurtant violemment le rebord du trottoir d'après les témoins ; l'ambulance de la police l'amène rapidement au CMCE. Intubation immédiate pour désobstruer trachée et grosses bronches que salive et sécrétions envahissaient déjà, reprise de la respiration spontanée. Pas d'indication opératoire, la patiente est transférée le soir-même dans une chambre à deux lits, au B2. Elle ne reprendra pas conscience, aucun contact avec elle qui ne bouge pas, ne répond pas et n'obéit à aucun ordre, bien sûr ne parle pas et n'avale pas sinon parfois sa salive. Totalement immobile, semble dormir et s'éveiller car entrouvre de temps en temps les yeux, mais son regard, toujours dirigé droit devant, ne regarde rien, voit-il même ? Pas d'escarres malgré un amaigrissement évident, pas d'infection. Cela pendant près de CINQ années !

Je l'ai présentée aux médecins d'ici et d'ailleurs venus me voir et visiter le Service comme un exemple de soins infirmiers de qualité et non pas comme le résultat d'un soi-disant «acharnement thérapeutique», parce que nous savions très bien que nous ne pouvions lui redonner une santé convenable tandis qu'avec tous les soignants du service nous nous sommes bien acharnés pour prévenir escarres et infections, c'est-à-dire pour lui assurer un confort et non pour prolonger sa vie; je n'appelle pas cela de l'euthanasie passive.

- Un homme jeune encore arrive à l'Hôpital totalement inconscient, le crâne ouvert ; une partie du cerveau, en bouillie, informe et sanglante, sort à travers la brèche osseuse et la plaie. Nous avons fait ce que nous pouvions mais le patient n'a pas repris conscience, de la fièvre est apparue, il s'encombrait, bref son état se dégradait lentement mais sûrement. «Pourquoi vous acharner, me demandèrent ses parents, ne pourriez-vous pas abréger ses souffrances ?» Entre parenthèses, il ne souffrait certainement pas, profondément comateux qu'il était ! Je leur ai répondu que nous ne faisons plus que l'hydrater sans tenter encore de combattre sa fièvre ni ses causes, mais en ajoutant: « Si vous voulez le prendre à la maison, libre à vous... il mourra alors certainement d'ici trois ou quatre jours...» « Vous n'y pensez pas !» se récria apparemment horrifiée sa mère.

Puisque j'y suis, autre terme que je trouve détestable parce que parfaitement inadéquat: l'accompagnement des patients en fin de vie. Quand elles sont conscientes, ces personnes-là leur famille peut les entourer, leurs amis leurs rendre visite mais certainement pas les accompagner. Car, pour le moment du moins, ce terme signifie que l'accompagnant fait le même chemin que l'accompagné. Même Marie de Hennezel; fait-elle le même chemin, moralement, mentalement et physiquement, que les personnes qu'elle va voir dans leur lit de condamnés à plus ou moins brève échéance ?

Il y aurait encore beaucoup à dire, mais je m'arrête ayant conscience d'avoir probablement déjà abusé de votre temps qui est précieux, contrairement au mien qui ne l'est plus.

Professeur  
Aloys Werner

**L'Association de Beaulieu**

met à disposition de ses membres médecins et de leurs patients  
les services d'un conseiller en assurance qualifié.

**Une permanence de conseils en assurance-maladie** est à votre service

tous les matins de 8h00 à 12h00  
à la Clinique Générale-Beaulieu  
20, chemin Beau-Soleil - 1206 Genève

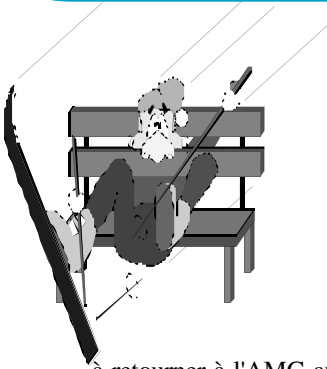
- Que couvre votre caisse-maladie ?
- Comment contester ses prestations ?
- Comment comparer les assureurs ?
- Comment changer d'assureur ?

N'hésitez pas à poser vos questions en appelant directement le

**839 57 31**

**Ce service est gratuit**

AMGéant



Nous vous informons que le concours de ski et surf de l'AMG aura lieu

**samedi 10 mars 2001 à Mégève  
au lieudit "Le Mont d'Arbois"**

Nous remercions les volontaires désireux de fuir les miasmes de Genève et de respirer le grand air, si possible au soleil, de bien vouloir nous renvoyer le bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription

à retourner à l'AMG avant le 20 février 2001 - Case postale 665 - 1211 Genève 4 ou par fax: No 781 35 71



participeront à l'AMGéant:

Nom	Prénom	Année de naissance	Sexe	Catégorie ski <u>ou</u> surf*

\* Pour des raisons d'organisation, il n'est possible de concourir que dans l'une ou l'autre des catégories, et non pas dans les deux.